



CONSEIL MUNICIPAL
22 JUIN 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2022-205

L'an deux mille vingt-deux, le 22 juin à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 15 juin 2022 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Marie BACH.

ETAIENT PRESENTS : M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Frédéric GUILLAUMON, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, M. Sébastien MENARD, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, M. Bernard REYES, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, Mme Laurence PIGNIER, Mme Charlotte CAILLIEZ, M. David TRANCHECOSTE, Mme Christelle MARTINEZ, M. Pierre-Louis LALIBERTE, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, Monsieur Roger TALLAGRAN.

REPRESENTE(S) : Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Sophie BLANC, ayant donné pouvoir à Charlotte CAILLIEZ, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Isabelle BERTRAN, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Christine ROUZAUD DANIS, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Georges PUIG, ayant donné pouvoir à André BONET, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE

ABSENT(S) : M. Louis ALIOT, M. Jean CASAGRAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Pierre Louis LALIBERTE

=====

Procès-verbal de transfert du résultat de la section de fonctionnement de la Régie Municipale de l'Arsenal dans le budget principal de la Ville de Perpignan

Mme Marie BACH expose :

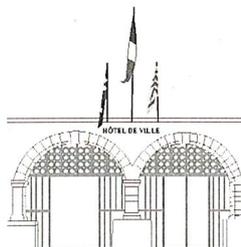
Mes chers collègues,

La Ville de Perpignan a créé la régie municipale administrative à autonomie financière et personnalité morale dénommée « l'Arsenal, espace des cultures populaires » par délibération du 24 novembre 2003.

Dans un souci de clarification, conformément aux dispositions du code général des Collectivités Territoriales, et suivant la recommandation de Monsieur le Trésorier Municipal, les comptes de la section d'investissement de ce budget ont d'abord été arrêtés à compter du 31/12/2020 par délibération du 17 décembre 2020.

Puis la régie a décidé de cesser son activité à compter du 31 décembre 2021 par décision de son conseil d'administration du 17 décembre 2021, et délibération du conseil municipal du 16 décembre 2021.

Il reste à reprendre le résultat de la section de fonctionnement de cette régie : R002 = 52 462,02 € (code 43700, nomenclature M14) dans le budget principal (code BA 00200,



nomenclature M14) suivant le procès-verbal de transfert établi par le comptable public, joint en annexe.

Ce résultat a déjà été repris par anticipation au BP 2022 dans l'attente de l'approbation du compte de gestion clôturant la régie de l'Arsenal.

Par conséquent le conseil municipal décide :

- De reprendre le résultat de la section de fonctionnement de la régie municipale de l'Arsenal dans le budget principal de la Ville sur l'exercice 2022 suivant le procès-verbal de transfert ci-annexé.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document utile en la matière.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

53 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission :

Accusé reçu le :

Affiché le :

066-216601369-20220622-157849-DE-1-1
29 JUIN 2022
29 JUIN 2022

Mme Marie BACH, Pour le Maire l'Adjoint délégué



PV DE TRANSFERT

43700 Arsenal		ville de perpignan	
solde des comptes avant dissolution		opérations de dissolution 43700	
Comptes ARSENAL	Solde Débit	Solde Crédeur	Comptes perpignan
110		52 462,02	110
515	52462,02		515
			0
			0
Total	52 462,02	52 462,02	52 462,02 Total
(équilibre de l'opération)		0,00	193 (équilibre de l'opération)
Total	52 462,02	52 462,02	Total

VALIDATION PAR LE COMPTABLE

Jean-Marie BIERME
Administrateur des Finances Publiques
adjoint

Centre des finances Publiques
 de Perpignan Municipale et amendes
 066014
 5 boulevard Wilson
 BP 50136
 66001 PERPIGNAN CEDEX
 TEL 04 68 51 60 14
 courriel: t066014@dfip.finances.gouv.fr

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué


Marie BACH



Vu pour être annexé à la délibération
 du Conseil Municipal en date du **22 JUN 2022**

